

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°RAA82-2016-018

PUBLIÉ LE 11 MAI 2016

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

RAA82-2016-05-11-001 - arrêté 16-01051 du 11 mai 2016 relatif à la suppléance de la Préfète du département du Puy de Dôme (1 page)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

RAA82-2016-05-11-001

arrêté 16-01051 du 11 mai 2016 relatif à la suppléance de la Préfète du département du Puy de Dôme

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME ARRÊTÉ N°

16 - 0 1 0 5 1

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Bureau du Courrier

ARRÊTÉ
relatif à la suppléance de la préfète
du département du Puy de Dôme

LA PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme – Mme Béatrice STEFFAN ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète du Puy-de-Dôme - Mme Danièle POLVÉ-MONTMASSON;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'ISSOIRE;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1er – La suppléance de la préfète du département du Puy-de-Dôme est assurée par Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'ISSOIRE, du jeudi 19 mai 2016 à 7 h00 au vendredi 20 mai 2016 à 22 h00.

ARTICLE 2 – La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

1 1 MAI 2016

LA PRÉFÈTE,

Danièle POŁVÉ-MONTMASSON